



MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Les Ministres

PARIS, LE 11 DEC. 2013

Madame la Présidente,

Dès la première Conférence environnementale pour la transition écologique des 14 et 15 septembre 2012, le président de la République a affiché l'ambition de faire de la France la Nation de l'excellence environnementale. Notre pays s'est ainsi engagé pleinement dans une transition écologique qui implique une évolution des modèles de production et de consommation. Notre responsabilité collective est de réunir toutes les conditions pour en faire un levier de développement social et économique.

Le débat national sur la transition énergétique a déjà permis de partager des constats relatifs aux impacts de cette transition sur les filières industrielles et leurs métiers. La table-ronde sur « l'emploi, la formation et la transition écologique » présidée par Cécile Duflot, Michel Sapin et Geneviève Fioraso, lors de la deuxième Conférence environnementale des 20 et 21 septembre derniers, a étendu cette réflexion à toutes les filières impactées par la transition écologique, en articulation avec les travaux de la Grande conférence sociale pour l'emploi.

L'ensemble de l'économie et de nombreux métiers connaissent des transformations liées à la transition écologique. À côté des créations d'emplois dans les « éco activités », d'autres subissent des impacts moins positifs, avec y compris des destructions d'emplois, et des évolutions profondes des besoins en compétences. Impliquant des formations nouvelles et des reconversions, il est essentiel de mieux prendre en compte ces transformations pour les anticiper et les accompagner.

Dans ce contexte, le Gouvernement veut mobiliser tous les acteurs de l'emploi et de la formation - collectivités territoriales, partenaires sociaux, acteurs des filières et branches professionnelles, établissements d'enseignement et organismes de formation, OPCA, organismes consulaires, secteurs associatifs, ... - autour d'une même ambition : **faire de la transition écologique et énergétique une opportunité pour l'emploi et le développement économique de notre pays.**

Danielle KAISERGRUBER
Présidente du CNFPTLV
Immeuble les Borronées II
1 avenue du Stade de France
93210 SAINT-DENIS-LA-PLAINE

Pour concrétiser cette ambition, la feuille de route 2013 pour la transition écologique prévoit notamment la saisine « *du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie sur la création en son sein d'un groupe de travail emploi, formation et transition écologique qui pourra dialoguer, par audition ou débat ouvert, avec d'autres acteurs, notamment ceux présents au CNTE* ».

Conformément à l'article L. 6123-1 du code du travail, le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie est notamment chargé de favoriser, au plan national, la concertation entre l'Etat, les régions, les partenaires sociaux et les autres acteurs pour la **définition des orientations pluriannuelles et des priorités annuelles des politiques de formation professionnelle initiale et continue, ainsi que pour la conception et le suivi de la mise en œuvre de ces politiques.**

Dans ce cadre, nous souhaitons que le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie s'empare, par le biais d'un groupe de travail, des défis posés par la transition écologique en matière de formation et d'évolution des compétences autour de deux axes principaux :

- proposer une définition des priorités nationales de formation dans les filières principalement concernées par la transition écologique ;
- réaliser un travail de capitalisation et de bilan de ce qui se fait au niveau des branches et des régions sur les questions liées à la formation et à la transition écologique.

Plus précisément, en ce qui concerne chacun de ces deux axes :

1. Proposer une définition des priorités nationales de formation dans les filières principalement concernées par la transition écologique.

Il conviendra notamment de travailler sur les métiers en transformation du fait de la transition écologique ; les adaptations de l'offre de formation initiale et continue nécessaires pour répondre à l'évolution de ces métiers ; la place de la certification ; les informations à délivrer aux futurs actifs ou aux actifs susceptibles d'avoir besoin d'une formation d'adaptation ou de reconversion ; les réponses à apporter, à travers le volet éducation et formation à l'environnement, à l'enjeu de valorisation et de déploiement de la transition écologique.

Pour cela, le Conseil pourra s'appuyer sur les travaux réalisés par le Commissariat général au développement durable et l'Observatoire national des emplois et des métiers de l'économie verte, mais également sur le rapport relatif aux métiers de demain qui sera finalisé par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective au premier semestre 2014.

Sur cette base, le groupe de travail émettra des propositions de définition de priorités nationales en matière de formation en faisant le lien avec les orientations du comité stratégique de filière relatif aux éco-industries, la nouvelle génération de contrats de projets Etat-régions, les besoins liés aux 34 plans de reconquête industrielle et les volets consacrés au développement durable du programme investissements d'avenir. En conséquence, devront être associés à la réflexion des représentants des ministères chargés de l'Ecologie et du Redressement productif ainsi que du Commissariat général à l'investissement.

Ce travail pourra notamment déboucher sur le repérage et la définition de formations dites « à enjeu national », susceptibles d'impliquer des modalités de commande publique adaptées et des stratégies d'investissement irréductibles à la seule addition des programmes régionaux.

2. Capitaliser les travaux et les pratiques des régions et des branches professionnelles en matière d'impact de la transition écologique sur les compétences et l'offre de formation.

Dans ce cadre, devront notamment être recensées les orientations stratégiques retenues à ce jour dans les Contrats de Plans Régionaux de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) en matière d'impact du développement durable et de la transition écologique, ainsi que les évolutions liées de l'appareil (offre et équipements) de formation professionnelle tant initiale que continue.

Ce travail pourrait notamment servir de socle pour constituer des éléments repères à la préparation de la prochaine génération des CPRDFP pour laquelle la transition écologique deviendra un axe stratégique nécessairement discuté dans le cadre de la négociation entre l'Etat et les régions. Il pourrait également permettre de travailler à une cartographie des investissements, parfois coûteux, rendus nécessaires par l'évolution de l'appareil de formation.

De même, un travail de benchmark et de capitalisation des travaux des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications des branches professionnelles pourrait être réalisé, ainsi qu'un recensement des démarches paritaires volontaristes en matière de formation liée à la transition écologique.

Dans l'ensemble de ces exercices, le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie pourra s'appuyer notamment sur les travaux de la commission nationale sur les certifications professionnelles pour étudier l'évolution des éléments « verdissants » des titres et diplômes présents au sein du registre national des certifications professionnelles. Par ailleurs, il croisera ses travaux avec ceux du Conseil national éducation économie et des principales commissions professionnelles consultatives concernées, chargées d'initier une rénovation ambitieuse des diplômes professionnels du point de vue des compétences liées à la transition énergétique et au numérique.

Le groupe de travail mis en place pourra bénéficier de l'expertise de représentants d'institutions susceptibles d'apporter une plus-value ou une aide aux travaux ambitieux à réaliser (exemple : ADEME ;...).

Enfin, nous souhaitons que puisse être mise en œuvre une articulation solide entre les travaux du Conseil national de la transition écologique (CNTE) et ceux du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie. Le groupe de travail pourrait ainsi mobiliser les expertises du CNTE et auditionner certains de ses membres. De manière plus structurante, nous vous demandons de travailler à la pérennisation d'une commission formation et transition écologique qui s'organiserait autour de séquences ouvertes en mode débat et s'attacherait à permettre des présentations réciproques des travaux au sein des plénières de chacune des deux instances. Il vous reviendra de préciser son rôle et ses conditions de fonctionnement.

Un premier bilan de ces travaux sera attendu au mois de septembre 2014.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.



Vincent PEILLON



Philippe MARTIN



Michel SAPIN



Geneviève FIORASO